



**DELIBERATION N° 25/158 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
AUTORISANT L'ORGANISATION POUR 2026 DE LA SEMAINE D'ACTIONS
"SETTIMANA INGRANDÀ BÈ"**

**CHÌ AUTORIZEGHJE L'URGANISAZIONE DI A SETTIMANA "INGRANDÀ BÈ" DI
MARZU DI U 2026**

REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre, la Commission Permanente, convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Françoise CAMPANA à M. Romain COLONNA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Chantal PEDINIELLI

ETAIT ABSENTE : Mme

Julia TIBERI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,

- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le projet porté par la Direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE l'organisation en 2026 de la semaine d'actions *Settimana ingrandà bè*, intitulée : « *Des équilibres* ».

ARTICLE 2 :

AUTORISE, pour cette manifestation, l'imputation d'un crédit de fonctionnement d'un montant de 15 000 euros sur le budget de la Collectivité de Corse (programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 6185. Les recettes afférentes seront affectées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 74718).

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation de l'évènement, notamment la convention de partenariat et de financement et les courriers afférents à la communication et à l'information.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 novembre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2025/311/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**URGANISAZIONE DI A SETTIMANA "INGRANDÀ BÈ" DI
MARZU DI U 2026**

**ORGANISATION DE LA SEMAINE "INGRANDÀ BÈ" DE
MARS 2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse déploie depuis avril 2022 sa feuille de route afin d'organiser une approche de santé unifiée qui intègre et promeut une approche systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale.

L'objectif poursuivi, exigeant et ambitieux, est d'améliorer la santé et le bien-être des corses en agissant sur les déterminants de santé individuels (comportements, style de vie, connaissances,) et environnementaux (social, professionnel, accès aux ressources, logement).

Dans la poursuite de cet objectif, la Collectivité de Corse s'est engagée depuis sa création dans la promotion de la santé au cours des 1 000 premiers jours de l'enfant, au travers d'actions transversales :

- l'organisation d'actions de développement des compétences psychosociales dans tous les lieux et à tous les âges de la vie,
- la création di a casa zitellina, permettant un accès aux soins pour les enfants de 6 à 11 ans.

C'est également dans cet objectif que la Collectivité de Corse organise chaque année la « settimana ingrandà bè » afin de renforcer les liens entre les familles, les professionnels et les collectivités, en favorisant la co-construction d'initiatives qui soutiennent l'inclusion et la cohésion sociale. En unissant tous ces acteurs, elle promeut une approche collaborative centrée sur le bien-être des enfants de la naissance à 6 ans.

Afin d'amplifier encore cette démarche, le choix a été fait de s'associer à la « Semaine Nationale de la Petite Enfance » qui aura lieu, en 2026, du 16 au 20 mars, et dont le thème est « Des équilibres ». Cette association permet à la fois de s'inscrire dans la continuité des thématiques portées par les services depuis 2023, et d'offrir une meilleure visibilité en communication auprès des familles et des partenaires.

La thématique 2026 est ainsi détaillée :

« Le monde est en mouvement depuis toujours. Trouver l'équilibre entre liberté et règles, entre sécurité et exploration, est un défi permanent.

Dans la petite enfance, cette quête est au cœur du développement : premiers pas hésitants, découvertes intenses, émotions nouvelles. L'enfant avance sans cesse entre corps et esprit, entre soi et les autres, entre autonomie et besoin d'être rassuré. Accompagner ces équilibres, c'est accepter qu'ils soient fragiles et mouvants, et que l'éducation relève plus de l'art que de la science. C'est offrir aux tout-petits des fondations solides pour grandir en confiance, explorer et s'épanouir pleinement. »

Cette nouvelle édition mettra en lumière cette richesse et cette complexité, et invitera professionnels, parents et partenaires à proposer des projets innovants pour soutenir ces équilibres si précieux, garants d'une société plus juste, plus humaine et plus vivante.

Il est proposé de reconduire, en 2026, la semaine d'actions déployée sur l'ensemble du territoire insulaire, telle que proposée par la Collectivité de Corse depuis 2021 : « A settimana ingrandà bè ».

Cette semaine sera articulée autour de conférences, de débats, d'une exposition « mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? », d'interventions de développement des compétences psychosociales au sein de café - parents ou d'ateliers transgénérationnels, d'ateliers lectures, jeux en partenariat avec les médiathèques, ainsi que des visites pour les enfants scolarisés... Les actions seront multiples, variées et toucheront l'ensemble des enfants de 0 à 12 ans.

L'organisation de ces journées privilégiera la transversalité au sein de la Collectivité, en lien avec les directions de la langue corse, de la culture, de la jeunesse, de la communication, des moyens généraux.

Des partenariats humains et matériels seront établis avec les municipalités volontaires, les deux Caisses d'allocations familiales, ainsi qu'un grand nombre d'associations.

Les dépenses liées à ces évènements se monteront au maximum à 15 000 € : location de salles, achat de matériels et d'objets de publicité, défraiements des intervenants. Elles seront imputées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 6185.

Les recettes afférentes seront affectées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 74718.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'autoriser, dans le cadre de la semaine « Ingrandà bè », l'organisation d'évènements et d'activités en mars 2026 ;
- D'approuver les dépenses liées à l'organisation de cet évènement ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.